

Les Illadais voulaient le maintien de leur poste avec un fonctionnement normal !



Pourquoi ce choix n'a jamais été sérieusement envisagé par notre conseil municipal ? Le 1^{er} mars 2007, le passage en Agence Postale Communale sera effectif.

Lors du conseil municipal du 2 novembre, la municipalité approuvait à l'unanimité la transformation de notre poste en Agence postale communale (*Sud Ouest* du 4 novembre). Bien protégés derrière un discours fataliste très pratique, le maire et son équipe ne faisaient que confirmer ce que nous annonçons dans *ICI* n°22 distribué à la mi-septembre. Cette résignation - très politique - contrastait avec l'engagement qui a été celui de notre association et de nombreux citoyens de la commune qui ont choisi de se prendre en main en faisant signer et en signant une pétition pour le maintien du fonctionnement normal de notre poste. Ces Illadaïses et ces Illadaïses peuvent être fiers de leur engagement. Au moins eux ont su sauver

l'honneur de notre village.

Au total, plus de 470 signatures ont été obtenues en quinze jours. Elles seront présentées sous peu par les représentants du personnel CGT au directeur de La Poste départementale.

Pour l'heure, la commune vient de subir une défaite sociale qui va peser dans son développement futur. « C'est sans doute un peu. » « On a préservé le laisserait



le moindre mal » disent les conseillers municipaux samedi matin ». Vu sous cet angle on se presque convaincre mais la réalité est bien plus grave. Alors que l'on nous annonce 200 habitants de plus en 10 ans, les horaires d'ouverture de la poste vont passer de 27 heures à 18 heures par semaine. Les contribuables paieront doublement leur courrier par l'achat de timbres et leurs impôts locaux : la commune prendra à sa charge les 116€ 27 par mois que La Poste ne paiera plus à l'employé chargé de faire fonctionner le bureau. Ce dernier aura un statut de fonctionnaire ou de contractuel des collectivités territoriales et exercera dans les locaux actuels qui appartiennent à la municipalité. Lorsqu'il fera valoir son droit aux congés annuels, il ne sera pas remplacé et la poste

sera fermée.

La dégradation des services rendus sera également considérable. Le dernier bulletin municipal s'est bien gardé d'expliquer aux Illadaïses que l'Agence postale communale ne prendra plus les mandats cash. Ceux-ci permettaient à ceux qui n'avaient pas droit à un carnet de chèques faute d'un compte suffisamment approvisionné, de retirer des petites sommes indispensables à leur vie quotidienne. En outre, l'Agence ne prendra plus certains types de colis.

La confidentialité des comptes est l'autre problème majeur posé par ce changement de statut : les Illadaïses sont actuellement inquiets : ils ne veulent pas que l'un des leurs soit au courant de leurs transactions ! Pour éviter toute équivoque, La Poste interviendra dans le recrutement qui sera fait.

Les opérations de retrait (limitées à 300€ pour les comptes simples, 600€ pour les comptes joints et 900€ pour les comptes épargne) se feront par téléphone avec l'établissement de rattachement situé à Podensac.. De plus, les opérations de compte à compte ne seront plus possibles à partir de la poste d'Illats puisque le système informatique va disparaître. Il faudra se déplacer à Podensac qui est l'établissement de rattachement. Par contre pour les personnes qui ont des difficultés de mobilité, leurs papiers seront envoyés d'Illats à Podensac puis leur seront de nouveau retournés. Chacun peut apprécier le côté pratique de la démarche !

Finissons-en avec le mensonge colporté pour nous refourguer l'Agence postale communale dans la « consultation » qui nous était adressée dans le dernier bulletin municipal : « Si la fréquentation augmentait (évolution démographique) l'agence postale pourrait redevenir bureau de poste à horaires renforcés. » Ses auteurs, à savoir le maire et son conseil municipal, ont reconnu publiquement « qu'il ne fallait pas y compter dessus. » En effet, ce genre de « miracle » ne s'est jamais produit mais il aura atteint son objectif : rassurer les Illadaïses...

Seule concession, La Poste se dit « prête à faire un effort » pour les quatre entreprises de la commune dont les besoins sont importants...

Bonnes fêtes et bonne lecture à tous ! (Suite du dossier page 2)

Le bureau

Il fallait résister aux pressions de La Poste !

ICI et tous les citoyens de la commune qui se sont battus pour le maintien d'un fonctionnement normal de notre poste, ont bien conscience que La Poste est une entreprise essentiellement préoccupée par la recherche des profits (elle a réalisé 530 millions d'euros de bénéfices l'année dernière) d'où son obsession actuelle pour la Banque postale (dans laquelle nous avons placé notre argent) et sa volonté de fermer les postes ruraux qu'elle considère comme peu rentables. Elle met fin progressivement à sa vocation de service public. L'application de la directive européenne Poste introduisant la concurrence dans la distribution du courrier à partir de 2007-2008 ne fera qu'aggraver la situation. Contre le parti de la résignation, nous nous plaçons résolument dans celui de la résistance. Or, quand on veut vraiment se battre on ne reste pas seul dans son coin : il existe dans le sud-Gironde un collectif de maires très actifs réunissant les communes de Verdélais, Saint André du Bois, Saint Pierre d'Aurillac, Saint Maixant, Landiras etc... Pourquoi notre maire n'a jamais jugé bon d'y participer alors qu'il savait depuis longtemps que notre poste était menacée ? Il faut également mobiliser la population dans la durée. Comment ? En la tenant informée des menaces qui pèsent sur le bureau sans attendre le dernier moment par exemple. En encourageant les Illadais à utiliser leur bureau de poste : depuis que son sort est fixé les opérations ont augmenté ! Mais, la résistance n'est vraiment efficace que si elle travaille avec les représentants du personnel, car les salariés ne sont pas forcément d'accord avec les évolutions de leur entreprise et se sont eux qui en font les premiers les frais avec les usagers.

Les « statistiques » de La Poste

Les opérations auraient baissé de 1,2% selon La Poste ce qui justifierait le passage de 27 heures à 10 h 30 d'ouverture du bureau. Il s'agit d'une estimation du temps « réellement travaillé » par le personnel. On peut s'interroger sur la rationalité et la fiabilité de telles « statistiques » ...

Là où les élus se battent La Poste recule !

Le maire de Paillet – qui n'est pas député – est décidé à se battre pour le maintien de son bureau de poste. Voici un extrait d'une lettre adressée à cette entreprise paru dans le *Sud Ouest* du 7 novembre : « Nous ne resterons pas inertes à regarder le démantèlement que vous organisez, dissimulé derrière des impératifs qui vous sont, dites-vous, imposés ». Des paroles que l'on aurait aimé entendre à Illats !

Notre municipalité savait depuis très longtemps mais ne disait rien !

À la mi-septembre, nous vous informions dans notre bulletin de ce que nous venions à peine d'apprendre sur le devenir de notre poste. Début octobre, comme pour répliquer, la municipalité diffusait un *Flash info* dans lequel elle nous demandait de nous prononcer dans l'urgence. Avec plus de recul et après enquête, nous avons reconstitué une chronologie des faits.

Le 24 juin 2005, notre maire recevait une lettre de l' élu qui siège au conseil départemental de la présence postale pour les communes de moins de 2000 habitants. Elle était accompagnée d'une carte détaillant les modifications de la présence postale sur les cantons de Podensac et de Cadillac. Illats est « repérée d'un triangle jaune » qui signifie « agence postale (Mairie) ou relais poste (commerçant) ».

Mars 2006, la receveuse de la poste demandait à être reçue par notre maire pour évoquer les menaces qui pesaient sur la poste. Elle obtient son rendez-vous... en mai !

Le 26 juin 2006, un courrier du syndicat CGT des postes alerte notre député-maire : « La pérennité du bureau d'Illats est en grave danger et c'est pour cela que la CGT, envisage une action coordonnée avec les habitants d'Illats pour le maintien du bureau. » Pas de réponse !

Le 17 septembre 2006, notre premier magistrat reçoit un nouveau courrier de la CGT. Pas de réponse !

Au même moment ICI n° 22 est distribué dans le village, il contient un article qui parle pour la première fois de l'avenir de notre poste.

Début octobre, la municipalité se décide enfin à informer la population. Elle nous somme de choisir « dans l'urgence » avant le 15 octobre, parmi trois propositions faites par La Poste.

Le 14 octobre, un rassemblement organisé à notre initiative réunit devant la poste une quarantaine d'Illadais. Une pétition demandant le maintien d'un fonctionnement normal de la poste est lancée. Une délégation de quatre personnes composée de deux membres d'ICI et de deux citoyennes indépendantes demande à être reçue en mairie. Aucun élu n'est présent ce jour là par le plus grand des hasards... Nous obtiendrons un rendez-vous avec le maire pour le 27 octobre.

Le 18 octobre, nous envoyons une lettre au président de l'association des maires de Gironde avec copie au président départemental de La Poste dénonçant la situation de notre bureau de poste.

Le 27 octobre, le maire nous reçoit. Il nous apprend que « cette affaire a commencé bien avant les grandes vacances. Je devais prendre la décision en septembre mais j'ai réussi à tenir jusqu'en novembre. » Il nous dit aussi : « Mme Garcia (directrice du secteur postal des Bastides Girondines) est venue parler à mon conseil municipal. » Cette réunion a donc été à huis clos puisque aucune séance publique du conseil municipal n'a évoqué le sort de notre bureau de poste en témoignent les délibérations du 10 juillet, du 11 septembre et du 26 septembre. En montant à la mairie, nous nous rendons compte qu'une prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 2 novembre. Nous interrogeons le maire sur son ordre du jour. Il nous répond : « On prendra peut être la décision (le passage à l'agence postale) et il n'y a pas d'autres moments pour se réunir avant le 7 novembre. On est pris par le temps ! » Néanmoins, il propose d'envoyer avec les pétitions signées une lettre le lundi 30 novembre au président de La Poste de Gironde appuyant notre démarche.

Le 31 octobre, nous organisons une conférence de presse pour faire le point sur la mobilisation pour la poste. Le maire est invité. Il ne viendra pas.

Le 2 novembre, au terme d'un débat consternant de 30 minutes, le conseil municipal vote le passage en Agence postale municipale.

Vie locale

26 novembre : 1^{er} marché de Noël, une journée très animée à Illats

Une fois n'est pas coutume, le dimanche 26 novembre, notre commune a connu une véritable animation dont l'ampleur dépassait largement le triste spectacle que nous offrent tous les étés les Fêtes de la Saint Roch.

En effet, l'association des commerçants a eu la très bonne idée d'organiser un marché de Noël. Pour une première fois ce fut une belle réussite ! Une vingtaine d'exposants étaient au rendez-vous, les curieux et acheteurs sont venus nombreux et même le temps magnifique s'est invité à la fête. Toute la journée, sans discontinuer, la foule s'est pressée devant les étals gourmands ou artistiques. A midi, après le vin d'honneur, certains ont dégusté les huitres-saucisses ou la choucroute du Kaliméro pub. Dans l'après midi, les enfants ont rencontré Saint Nicolas.

Ce fut une belle initiative qui nous l'espérons, sera renouvelée. Mais nous n'aurons pas besoin d'attendre l'hiver prochain car devant ce succès, les commerçants pensent sérieusement à organiser un marché nocturne aux beaux jours.

Christine Croner

École d'Illats : Le Père Noël est en avance.

Ca y est ! Depuis le temps qu'elle était souhaitée, la nouvelle salle de l'école est quasiment fonctionnelle. Soixante mètres carrés entièrement dévolus à la Bibliothèque Centre Documentaire. Les livres retrouvent désormais la place qui est la leur, sur les étagères, à la portée de nos enfants. D'autre part, la présence d'une Emploi de Vie Scolaire, recrutée par l'école, leur permet de pouvoir y accéder même pendant les récréations.

Il ne manque plus que la mise en service des quatorze ordinateurs pour que tout puisse être opérationnel à 100%. Une inauguration est prévue pour la fin décembre.

Rappelons tout de même, que cette salle était attendue depuis la rentrée 2002, date à laquelle un poste d'enseignant fut créé. On peut être tenté de faire le calcul, cela fait 15 m² par an...C'est long !!

La cour de la maternelle a, quant à elle, subi une cure de rajeunissement. Le revêtement a été entièrement refait, identique à celui du primaire (coloré, amortissant), et de nouveaux jeux y ont été installés. Merci pour nos enfants, ainsi que pour les enseignants et le personnel communal qui n'auront plus à écopper lors des jours de fortes pluies.

Corinne ALONSO.

Le Grand Oublié... Le Collège Georges Brassens de Podensac.

Il y a urgence. Le collège n'est plus adapté, et il y a longtemps que la sonnette d'alarme a été tirée. Les élus en sont bien sûr informés. Or, rien ne bouge.

Pas d'accès pour les personnes handicapées, locaux devenus exigus, vétustes, plus aux normes. Le gymnase part lui en lambeaux. A quand une réaction ?

Au regard de l'essor démographique de notre Canton, il serait grand temps d'envisager des mesures plus radicales. Car s'il est difficile de faire du neuf avec du vieux, ne faudrait-il pas envisager la construction d'un nouveau collège ? La question est posée.

Durant les rentrées prochaines, il faut s'attendre à ce que de plus en plus d'enfants y soient inscrits (surtout lorsque certaines écoles, comme celles de Cérons et Landiras, s'agrandissent). Or, cette année deux classes ont été supprimées. Où est la logique là-dedans ? Ceci est tout simplement la conséquence directe du vote en 2005, à l'Assemblée nationale, de la Loi Fillon. Merci aux parlementaires qui ont adopté cette loi....

Corinne ALONSO.

Inscription sur les listes électorales : vous avez jusqu'au 31 janvier Pour être électeur, il faut:

- avoir plus de 18 ans, la nationalité française et la jouissance de ses droits civils et politiques
- avoir une adresse de résidence principale sur la commune
- être inscrit pour la cinquième fois au rôle d'une des quatre taxes communales : taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti et foncier non bâti.

Lorsque vous irez vous inscrire en mairie, vous devrez avoir une pièce justificative (factures d'eau, d'électricité, carte d'identité à jour etc...).

D'un conseil municipal à l'autre

Conseil municipal du 26 septembre

- 1) Création d'un poste d'agent des services techniques à temps non complet : ménage à l'école et notamment dans la nouvelle salle pour une durée de 17 heures 30 hebdomadaires.
- 2) Achat d'une parcelle pour y installer un poste de refoulement à Barrouil.
- 3) Convention avec la CdC pour l'entretien des chemins de randonnée.
- 4) Animaux de compagnie : intervention de la Société de service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) pour obliger les propriétaires à ramasser les excréments de leurs animaux.
- 5) Subvention communale à « un sportif méritant » : 150€ au jeune Charles Dubourdiu, capitaine d'une équipe de horse-ball, championne de France.
- 6) Réfection des pistes forestières : 800€.
- 7) Acquisition de terrains : 1600€
- 8) Choix de M. Dubouilh pour peindre l'extérieur du mur de l'école : il propose un devis de 3 160€ HT, c'est le prix le moins cher de l'appel d'offre.
- 9) Création d'un poste sur les heures laissées par un titulaire.
- 10) Demande de participation communale au fonctionnement de l'école de musique de Langoiran : 14€ mensuels pendant 9 mois. Un élève de la commune est concerné mais il existe des écoles de musique dans la CdC. « On se renseignera sur la spécificité des études musicales de l'intéressé ».
- 11) Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des ordures ménagères sont à la disposition du public en mairie.

Conseil municipal du 2 novembre

- 1) Délégation au maire pour répondre aux actions en justice.
- 2) Modification de l'emploi du temps d'un agent des services techniques.
- 3) Remboursement du trop perçu par la commune à AXA : 1729,18 €
- 4) Virement de crédit pour la création d'un fossé pour les pistes forestières communales = 950€.
- 5) Travaux sur la basse tension à Escalès = 1333€.
- 6) Pouvoir donné au maire pour signer la convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives : fouilles dans certaines parties de l'église.
- 7) Référé suspension de la SOCEM sur le PLU d'Illats : l'entreprise est condamnée à 1000€ de dommages. Elle a fait appel de la décision. Le préfet a signé un refus d'exploitation des gravières.
- 8) Changement de statut de la poste (voir dossier).

Garderie multi-accueil : Les pelleteuses creusent ... les prix grimpent

Comme tous les ans, la semaine de la Toussaint a été une semaine animée au cimetière d'Illats. Mais, cette année, nous avons honoré nos défunts accompagnés par le bruit des pelleteuses ! Tout le monde a pu ainsi constater le commencement des travaux de la garderie multi accueil intercommunale.

Les travaux ont débuté et les prix ont continué à grimper. En effet, lors de la réunion du conseil communautaire du 20 juillet 2006, un surcoût de 90 000€ a été annoncé relançant le débat qui agite l'institution depuis le printemps 2005 (voir *Sud Ouest* du 24 juillet 2006).

Mais au fait, où en sommes-nous du coût de cette structure ? Dans les délibérations de la séance conseil de la CdC du 20 juillet, on peut lire la communication d'un élu podensacais qui, entre autre, constate : « Si l'on rajoute l'aménagement d'un tourne à gauche (voie permettant l'accès à la garderie) d'un coût de 180 000€, la facture totale s'élèverait à 1 283 958€ TTC. Ce qui porte le prix de revient d'une place de garderie à 30 570 € par enfant. » Par comparaison, des exemples de structures similaires récentes ont été

cités : une place revient à 24 413 € à Castets-en-Dorthe et 22 102 € à Toulle.



Cette communication apporte donc de l'eau à notre moulin : la garderie multi-accueil est indispensable mais le dossier de sa conception est mal ficelé, très coûteux et peut-être animé par d'autres

intérêts que celui des enfants et de leurs parents.

Christine Croner

Pour nous contacter et s'informer :
 Information des Citoyens Illadais
 N°2 Le Rude Illats 33 720
 WWW.citoyens-illats.info

Ceux qui ont vraiment perdu au PLU !

Le commissaire enquêteur ne s'est pas rendu compte du déclassement illégal des terrains

Deux signataires de l'enquête publique avaient attiré l'attention du commissaire enquêteur sur le déclassement de leurs terrains constructibles. Il n'a répondu qu'à l'une des deux personnes sans faire référence au précédent DARNU. Nous en concluons qu'il n'a tout bonnement pas eu accès à ce document. Sans quoi il aurait pu rajouter un chapitre à son rapport tant décrié par la municipalité. Ainsi, celui que nos élus ont sali en parlant « de règlement de comptes politiques », arguant de sa qualité d'élu socialiste de Mérignac, qualité qu'ils connaissaient bien avant le commencement de l'enquête (1), n'a pas vraiment eu la main lourde contre un PLU élaboré dans la l'opacité la plus totale !

(1) **Ce commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif de Bordeaux en toute impartialité a déjà travaillé dans la commune en 2003, dans le cadre de l'enquête publique sur l'ouverture des gravières. A l'époque, notre municipalité n'avait pas jugé bon de l'attaquer sur son appartenance politique. Il est vrai que le rapport qu'il avait alors produit lui convenait parfaitement...**

Le PLU à Pujols-sur-Ciron : la réunion publique a bien eu lieu !

« Conformément à nos engagements, nous avons tenu le vendredi 15 septembre la première réunion publique d'information sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une cinquantaine de Pujolais (sur plus de 800 habitants, la participation est plutôt bonne NDLR) avaient répondu à notre invitation. » Cette citation est tirée du mot du maire disponible sur le site Internet de nos voisins. Comme quoi, là où il y a une volonté, il y a un chemin...

Chacun d'entre nous a pu suivre les tribulations judiciaires du Plan Local d'Urbanisme de notre commune dans la presse : voir *Sud Ouest* du 27 octobre et du 1^{er} novembre ainsi que le *Républicain* de la semaine concernée. Chacun d'entre nous a compté les points entre la SOCEM et la municipalité, opposée - comme notre association - à l'implantation d'une nouvelle gravière à Illats. Mais, pendant que les regards étaient attirés par la scène médiatique locale, des Illadais se battaient contre des déclassements illégaux de terrains dans le cadre de l'actuel PLU. Ces parcelles qui étaient constructibles sous le précédent Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme (DARNU) ne le sont plus. N'ayons pas peur des mots : c'est un scandale ! Des citoyens de la commune ayant acheté - dans certains cas, il y a deux ans donc pendant l'élaboration du PLU - des parcelles au prix du terrain à bâtir, se rendent maintenant compte que leur bien est fortement dévalué. On pourra se demander quelle mouche a bien pu piquer ceux qui, à l'abri du huis clos d'une commission municipale, ont pu prendre une telle décision ? On pourra se demander aussi comment un tel entêtement a pu obscurcir leur esprit pour ne pas qu'ils essaient de réparer ces injustices ?

Compter sur les difficultés que les citoyens ont pour se défendre n'honore pas ceux qui profitent de telles situations soit pour régler des comptes ou pour « rationaliser » l'urbanisation de la commune. Quoi qu'il en soit notre association s'est efforcée d'aider ces Illadais victimes de l'arbitraire municipal : au moment où ce journal est publié nous ne pouvons dire si cette action a abouti.

Information des Citoyens Illadais se prononce pour le reclassement de toutes les parcelles déclassées sans aucune raison ! Cet objectif aurait dû être celui de notre municipalité, d'autant plus qu'il y a eu des changements notables entre le document qui a été soumis à enquête publique et celui qui est maintenant disponible en mairie - les citoyens peuvent consulter librement les différentes cartes de la commune dans la permanence du premier étage de la mairie. Le conseil municipal a dû se conformer aux remarques faites par certains signataires de l'enquête publique, le commissaire enquêteur et les services de l'Etat. Le PLU comprend désormais un rapport environnemental et archéologique, deux plans relativement précis des deux lotissements qui sont prévus derrière St Roch et au Tauzin, un recueil et un plan des servitudes d'utilité publique. Le plan de zonage de l'assainissement intègre maintenant le futur lotissement de St Roch et la future garderie multi-accueil.

Mais la délimitation des zones constructibles nous réserve de nouvelles surprises. Dans le secteur du bourg, le quartier Mounic est maintenant en zone constructible et des parcelles ont été déclassées sur les derrières en direction de la route de Barsac, reclassement en revanche de deux parcelles attenantes au lotissement et classement en zone agricole des berges du ruisseau l'Escoure. De petites modifications sont à signaler à la Sableyre et à Escalès. Au Tauzin, la municipalité a dû se résoudre à reclasser la moitié d'une importante parcelle. A signaler qu'il y a maintenant une zone constructible à Archambeau-est. Au Merle, une nouvelle parcelle est désormais constructible. Mais c'est au Basque que le jeu de chaises musicales a fonctionné le mieux. Des parcelles ont été reclassées ainsi qu'une, nouvellement classée. En revanche, des terrains anciennement constructibles ne retrouvent pas leur classement.

Gilles Baillet